



Risque d'oqtf renouvellement titre de séjour étudiant

Par **Phoenix.8**, le **04/11/2024 à 10:56**

Bonjour,

J'ai déposé le renouvellement de mon titre de séjour étudiant le 21 mai 2024 à la préfecture du Raincy. J'ai eu droit à un récépissé de 6 mois le même jour.

Mercredi dernier, j'y étais pour un renouvellement de récépissé et j'en ai profité pour demander pourquoi mon dossier prend autant de temps.

L'agent m'a dit que c'est sûrement parce que je suis dans le fichier Taj que le traitement de ma demande prenait autant de temps. Et elle n'était pas trop optimiste par rapport à l'issue. Elle pense que ça ne va pas le faire juste parce que je suis fichier Taj.

En effet, J'ai été injustement accusé d'agression sexuelle en 2023 et c'est moi-même qui avait demandé à la fille pour qu'on aille à la police afin de tout régler là-bas car j'avais toutes les preuves qu'elle mentait.

Une fois à la police, ils m'avaient mis en garde à vue le temps que les officiers de police judiciaire arrivent.

Quand ils sont arrivés, la première chose que l'une d'entre elle m'a dit c'est que je n'avais rien à faire là-bas. Elles ont pris mon téléphone et elles avaient vu que la fille mentait sur tous les points et que j'avais raison.

Du coup, elles avaient classé le dossier sans suite tout en me confirmant que c'était bien écrit dans le PV que j'étais innocent.

Elles se sont même excusées de m'avoir fait louper un de mes examens à cause de la garde à vue.

Elles avaient même inventé une histoire comme quoi j'ai été convoqué pour témoigner et que c'est pour ça que j'ai rater mon examen. C'était pour que je puisse donner le papier à mon école et elles ne voulaient pas non plus que l'école sache que j'étais en garde à vue malgré moi et malgré le fait que j'étais innocent.

Depuis que l'agent de la préfecture m'a dit ça, je ne suis plus tranquille, y a plus rien qui va. J'ai peur de recevoir une OQTF juste parce que je suis dans le fichier Taj; alors que même les officiers judiciaire de police pourraient assurer à la préfecture que je n'avais rien fait et que

j'étais vraiment vraiment innocent.

Je précise aussi que je suis conjoint français ; que je n'ai jamais été condamné ni eu un autre problème avec la justice. J'ai toujours été réglo.

Devrais-je écrire à la préfecture pour expliquer les détails de cet malheureux événement ? Est-ce que je risque l'oqtf ?

Par **jodelariege**, le **05/11/2024** à **11:25**

bonjour

c'est curieux votre histoire

d'abord les OPJ ne peuvent pas témoigner que vous n'avez rien fait ;ils n'étaient pas sur les lieux des faits avec vous

les OPJ reçoivent les déclarations /témoignages mais ne jugent pas ;ils envoient ensuite le dossier au procureur de la république qui décide d'un classement sans suite ou des poursuites

un classement sans suite ne coincide pas avec une inscription au TAJ;

lire l'article ci dessous:et surtout à l'article :" qui est inscrit au TAJ

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32727>

vous auriez pu aussi vous rendre au commissariat le lendemain pour pouvoir passer votre examen...

la ,prefecture se base certainement sur le fait que vous soyez inscrit au TAJ ;donc il va falloir ,prouver que le TAJ est injustifié et pas par votre parole seulement